

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2878 19 octobre 2015

#### **SOMMAIRE**

ADF GLF LUX A2 S.à r.l	IVK S.A	<b>4</b> 0
Aries S.A	JAN.CO S.A	41
ASK Invest S.à r.l	Joja Assets S.A	41
Cloud JV S.à r.l	Jucalo	44
Hilbert S.A	Jucalo	42
Hipoteca XXXIV Lux S.à r.l	Jucalo	42
Hipoteca XXX Lux S.à r.l	JVC Invest	42
HM Medics S.A		
HSBC Bank plc	Keaton Investments S.A	32
HSH Luxembourg S.à r.l		
Hydro Systems International S.A. II138131	•	
IAFW S.à r.l	ē	
Idem Luxembourg (No. 9)		
I.I.F.C. S.A		
ILP III S.à r.l	- *	
Immobilière de Hamm S.A		
Immobilière Four Tops S.A		
Indigo Capital IV S.à r.l		
Indigo Capital V S.à r.l		
Inter Group S.A	-	
International Brands Promotion S.A138137		
International Conglomerate Maritime Compa-	Pirineos AM Holding S.à r.l	
ny Sàrl	Prolikan S.A	
International Corporate & Facility Office S.A.	Tamweelview Co-investment I S.à r.l	
	Transmedia Immo S.A	
Ion Trading Technologies S.à r.l		
"ISO200 - Photography made in Luyembourg		



#### Cloud JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund. R.C.S. Luxembourg B 190.192.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

#### THERE APPEARED

I. KRE Cloud LLC, a limited liability company incorporated in the State of Delaware whose registered office is at 1209, Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, 19801, Wilmington, New Castle, Delaware, USA and registered under number 5598297;

here represented by Mrs Victoria Hinn, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 July 2015; and

II. ETCHE FRANCE, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 71, avenue des Ternes, 75017 Paris, France, with a share capital of EUR 2,000,000.- and registered with Paris Register of Commerce and Companies under number 518 862 289;

here represented by Mrs Victoria Hinn, previously named, by virtue of a proxy given on 20 July 2015.

- III. The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- IV. Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Cloud JV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190192 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 September 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 3105, page 149011 on 24 October 2014. The Articles were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 December 2014, published in the Mémorial C number 747, page 35838 on 18 March 2015.
  - V. The Shareholders hereby pass the following written resolutions:

#### First resolution

The Shareholders resolve to allocate an amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) (constituting a part of the amount allocated to the available reserve account of the Company) (the "Allocated Amount") to the share capital of the Company as detailed below.

The Shareholders consequently resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) by the creation and issue of a total number of eleven million two hundred fifty thousand (11,250,000) new shares (the "New Shares") divided into sub-classes as follows:

- two million one hundred thirty-seven thousand five hundred (2,137,500) class A1 shares (the "Class A1 Shares");
- two million one hundred thirty-seven thousand five hundred (2,137,500) class A2 shares (the "Class A2 Shares");
- two million one hundred thirty-seven thousand five hundred (2,137,500) class A3 shares (the "Class A3 Shares");
- two million one hundred thirty-seven thousand five hundred (2,137,500) class A4 shares (the "Class A4 Shares");
- two million one hundred thirty-seven thousand five hundred (2,137,500) class A5 shares (the "Class A5 Shares" together with the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares and the Class A4 Shares being referred to as the "Class A Shares");
  - one hundred twelve thousand five hundred (112,500) class B1 shares (the "Class B1 Shares");
  - one hundred twelve thousand five hundred (112,500) class B2 shares (the "Class B2 Shares");
  - one hundred twelve thousand five hundred (112,500) class B3 shares (the "Class B3 Shares");
  - one hundred twelve thousand five hundred (112,500) class B4 shares (the "Class B4 Shares"); and
- one hundred twelve thousand five hundred (112,500) class B5 shares (the "Class B5 Shares" together with the Class B1 Shares, the Class B2 Shares, the Class B3 Shares and the Class B4 Shares being referred to as the "Class B Shares"),

each New Share having the rights and obligations as set out in the Articles (as amended by the following resolution) and with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01).

Subscription and payment

The New Shares are subscribed and paid for as follows:



KRE Cloud LLC declares to subscribe and fully pay for all of the Class A Shares by the allocation of an amount of one hundred six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 106,875.-) from the Allocated Amount to the share capital of the Company.

ETCHE FRANCE declares to subscribe for all of the Class B Shares by the allocation of an amount of five thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 5,625.-) from the Allocated Amount to the share capital of the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the Notary.

#### Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 (share capital) of the Articles in order to reflect the above resolution, which shall henceforth read as follows:

# " 5. Share capital.

- 5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand Euro (125,000.- EUR) divided into:
  - two million three hundred seventy-five thousand (2,375,000) class A1 shares (the "Class A1 Shares");
  - two million three hundred seventy-five thousand (2,375,000) class A2 shares (the "Class A2 Shares");
  - two million three hundred seventy-five thousand (2,375,000) class A3 shares (the "Class A3 Shares");
  - two million three hundred seventy-five thousand (2,375,000) class A4 shares (the "Class A4 Shares");
  - two million three hundred seventy-five thousand (2,375,000) class A5 shares (the "Class A5 Shares");
  - one hundred twenty-five thousand (125,000) class B1 shares (the "Class B1 Shares");
  - one hundred twenty-five thousand (125,000) class B2 shares (the "Class B2 Shares");
  - one hundred twenty-five thousand (125,000) class B3 shares (the "Class B3 Shares");
  - one hundred twenty-five thousand (125,000) class B4 shares (the "Class B4 Shares");
  - one hundred twenty-five thousand (125,000) class B5 shares (the "Class B5 Shares"),

(hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and having the rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

#### Third resolution

The Shareholders resolve to fully amend and restate the Articles (including article 12 (representation) of the Articles) without amending the object clause which shall now be read as follows:

**1. "Denomination.** This document constitutes the articles of association (the "Articles") of "Cloud JV S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Luxembourg Law") including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law"). The Company will be governed by these Articles, the Law and the 1915 Law.

#### 2. Object.

- 2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
  - 2.2 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.
- 2.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 2.4 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including investments in the real estate sector.
- 2.5 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.
  - **3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

# 4. Registered office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.



- 4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.
  - 4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.
- 4.4 In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

#### 5. Share capital.

- 5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) divided into:
  - two million three hundred seventy-five thousand (2,375,000) class A1 shares (the "Class A1 Shares");
  - two million three hundred seventy-five thousand (2,375,000) class A2 shares (the "Class A2 Shares");
  - two million three hundred seventy-five thousand (2,375,000) class A3 shares (the "Class A3 Shares");
  - two million three hundred seventy-five thousand (2,375,000) class A4 shares (the "Class A4 Shares");
  - two million three hundred seventy-five thousand (2,375,000) class A5 shares (the "Class A5 Shares");
  - one hundred twenty-five thousand (125,000) class B1 shares (the "Class B1 Shares");
  - one hundred twenty-five thousand (125,000) class B2 shares (the "Class B2 Shares");
  - one hundred twenty-five thousand (125,000) class B3 shares (the "Class B3 Shares");
  - one hundred twenty-five thousand (125,000) class B4 shares (the "Class B4 Shares");
  - one hundred twenty-five thousand (125,000) class B5 shares (the "Class B5 Shares"),

(hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and having the rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

- 5.2 The Company may establish share premium accounts (the "Share Premium Accounts") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law, and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one (1) or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor or to a particular class of Shares.
  - 5.4 All Shares have equal rights unless otherwise provided in these Articles or any Investment Agreement.
- 5.5 The issued capital of the Company may be increased or reduced from time to time by a Shareholders' resolution adopted in accordance with these Articles, Luxembourg Law and in compliance with any Investment Agreement and the Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as aforesaid.
- 5.6 Any reduction of the share capital of the Company will be through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued Shares of one (1) or more of the Numerical Classes of Shares (a "Share Redemption").
- 5.7 Any Share Redemption will be made in respect of the Numerical Class of each Alphabetical Series with the highest number.
- 5.8 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.
- 5.9 There may not be more than an aggregate of five (5) Share Redemptions. For these purposes, each number of Share Redemptions will correspond to the number of Numerical Classes of Shares which are the subject of the Share Redemption. As an example of this for purposes of illustration, a Share Redemption in respect of the A1 and B1 Classes of Shares will constitute one (1) Share Redemption; a Share Redemption in respect of the A1, B1, A2 and B2 Classes of Shares will constitute two (2) Share Redemptions.

# 6. Transfer of shares.

- 6.1 During such time as the Company has only one (1) Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 6.2 During such time as the Company has more than one (1) Shareholder: the Transfer of Shares is subject to the provisions of these Articles, articles 189 and 190 of the 1915 Law and the provisions of any Investment Agreement, and in particular, but not limited to (i) general Transfer restriction provisions (ii) tag along rights on Transfers and (iii) drag along rights on Transfers.



#### 7. Management of the company.

- 7.1 The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of Shareholders. In this case, the board of managers may, if the Shareholders so resolve, be composed of one or more A managers (the "A Managers") and one or more B managers (the "B Managers"). The sole manager or the members of the board of managers may but need not be Shareholders. The managers are nominated for appointment by the holder of Class A Shares and the holder of the Class A Shares may also request their removal. Following such nomination for appointment and/or request for removal by the holkder of the Class A Shares the managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders, which determines their powers and the term of their managers. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.
- 7.2 The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the Luxembourg Law or by these Articles to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by Luxembourg Law or these Articles to the general meeting or as may be provided herein. Board members of the Company shall not do or (as so far as lies within its power to prevent) permit any decision on any Authority Matters to be made without prior approval of the board of managers of the Company.
  - 7.3 The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.
- 7.4 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. A manager may appoint any other manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager can act as representative for more than one (1) other manager at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) managers are physically present at a board meeting held in person. For the avoidance of doubt, if the board of managers is divided between A Managers and B Managers, an A Manager may appoint either an A Manager or a B Manager as his Manager's Representative and a B Manager may also appoint either an A Manager or a B Manager's Representative.
- 7.5 Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.
- 7.6 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by a Majority Decision.
- 7.7 The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.
- 7.8 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.
- 7.9 The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

# 8. Liability managers.

- 8.1 The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- 8.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by Luxembourg Law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he



becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

- 8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.
- 8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under Luxembourg Law.
- 8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.
- **9. Shareholder voting rights.** Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

#### 10. Shareholder meetings.

- 10.1 Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the 1915 Law in writing (to the extent permitted by Luxembourg Law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.
- 10.2 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.
- 10.3 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by Luxembourg Law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.
- 10.4 Except as otherwise provided for by Luxembourg Law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital. Shareholders of the Company shall not do or (as so far as lies within their power to prevent) permit any decision on any Authority Matters that lie within the competence of Shareholders to be made without prior approval of the board of managers of the Company.
- 10.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual general meeting shall be held on second Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.
- 11. Accounting year. The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

# 12. Financial statements.

- 12.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.
  - 12.2 The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

#### 13. Distributions.

- 13.1 Any Distributions and the calculations of any amount payable to a Shareholder on any Distribution will be made subject to any applicable law and to the provisions of any Investment Agreement.
- 13.2 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten percent (10%) of the Company's nominal capital.



- 13.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law, the Articles, and any Investment Agreement the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 13.4 The board of managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with their respective rights and the terms of any Investment Agreement before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually aimed may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- 13.5 In the event that a dividend is declared in accordance with these Articles, then the following provisions will apply in relation to that dividend unless waived by the Shareholders:
- 13.6 First, the holders of Class 1 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class 2 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class 3 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class 4 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class 5 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Shares issued by the Company.
- 13.7 In the event that a dividend is declared in respect of Shares of one (1) of the Alphabetical Series only, then the provisions of Article 13.6 above shall apply in respect of the Shares of that Alphabetical Series only and the phrase 'pro rata' shall be interpreted accordingly. In the event that a dividend is declared in respect of Shares of both Alphabetical Series, then the provisions of article 13.6 above shall apply in respect of the Shares of both Alphabetical Series provided that the apportionment of the payment between the different Alphabetical Series shall be made in accordance with any Investment Agreement and the phrases "pro rata" shall be interpreted accordingly.
- 13.8 After the dividend set out under article 13.6 above, all remaining income to be paid by way of dividend (the "Excess") if any, shall be paid to the holders of Class 5 Shares or if the Class 5 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class 4 Shares; or if the Class 4 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class 3 Shares; or if the Class 3 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class 2 Shares; or if the Class 2 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class 1 Shares.
- 13.9 In the event that a dividend is declared in respect of Shares of one (1) Alphabetical Series only, then the provisions of Article 13.8 above shall apply in respect of the Shares of that Alphabetical Series only and the phrase 'pro rata' shall be interpreted accordingly. In the event that a dividend is declared in respect of Shares of both Alphabetical Series, then the provisions of Article 13.8 above shall apply in respect of the Shares of both Alphabetical Series provided that the apportionment of the payment between the different Alphabetical Series shall be made in accordance with any Investment Agreement and the phrases "pro rata" shall be interpreted accordingly.
- **14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations. In case of dissolution of the Company the provisions of article 13 of these Articles shall, among others, be taken into consideration.
- **15. Sole shareholder.** If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the 1915 Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
  - **16.** Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles, the Shareholders refer to the relevant legislation.
  - 17. **Definitions.** "Affiliates" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.
  - "Alphabetical Series" means the Class A Shares or the Class B Shares as the case may be.
  - "Asset and Property Management Agreement" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.
  - "Authority Matters" means
  - (i) in connection to decisions relating to other Group Companies:
  - any material amendment to the Business Plan;
- any conclusion, modification or renewal of an agreement entered into between any of the Group Companies with any of the Investors or of their Affiliates;
- any decision relating to constitutional documents of any of the Group Companies, in particular but not limited to (i) any modification any of the Group Companies by-laws or regulations (except for the modifications of the Company's by-



laws made on Signature Date) and (ii) any situation where there needs to be considered whether to proceed with the dissolution or liquidation of any of the Group Companies;

- any decision relating to new investment and divestments to be made by any of the Group Companies, in particular but not limited to (i) the Transfer of Shares of any of the Group Companies, (ii) the issuance of any new Financial Instruments by any of the Group Companies, (iii) any capital expenditure to be completed by any of the Group Companies exceeding €1,000,000 and (ii) any proposed acquisition, sale or Transfer (whether directly or indirectly) by any of the Group Companies of a real estate property or any other asset with a net book value equal to or above € 1,000,000;
  - any decision to materially vary the terms of or terminate any of the Asset and Property Management Agreement;
- any decision relating to any claim exceeding € 1,000,000 to be made under the Share Purchase Agreement and during the corresponding claim procedure under the Share Purchase Agreement;
- any of the decisions which are significant and, more generally, any material decisions to be made by any of the Group Companies.
  - (ii) and in connection to decisions relating to the Company:
- any decision relating to the financing of the Company, including (i) the entry into of any third party financing and/or hedging instrument and/or the issuance of any of the Financial Instruments, (ii) any decision to vary the terms and/or totally or partially pay and repay any third party financing and/or hedging instrument and/or Financial Instruments entered into by the Company and (iii) any waiver to be requested and/or any notification and or communication to be made to any third party lenders and/or hedging counterparty and/or Financial Instruments holders under third party financing and/or hedging instrument and/or Financial Instruments entered into by the Company;
- any decision relating to (i) any guarantee whatsoever (caution, aval, garantie, etc.) to be granted by the Company, (ii) any project to grant a security whatsoever over any of the Company's assets and/or (iii) any project to grant any pre-emption or preferential right to the benefit of a third party;
- any conclusion, modification or renewal of an agreement entered into between the Company and any of the Investors or of their Affiliates;
  - the appointment of any new auditors; and
  - more generally, any decision requiring shareholders decision under the Company's Articles.
- "Available Amount" means the maximum amount distributable as permitted by Luxembourg Law (including section 72.1 of the 1915 Law) but not so as to exceed the cash held by the Company at the relevant time.

"Business Plan" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Class 1 Shares" means the Class A1 Shares and the Class B1 Shares.

"Class 2 Shares" means the Class A2 Shares and the Class B2 Shares.

"Class 3 Shares" means the Class A3 Shares and the Class B3 Shares.

"Class 4 Shares" means the Class A4 Shares and the Class B4 Shares.

"Class 5 Shares" means the Class A5 Shares and the Class B5 Shares.

"Distributions" means any payments by the Company to any of its Shareholders by way of annual or interim dividends and/or distributions, in relation to any cancellation, redemption and/or repurchase of Shares and/or repayment of share premium and/or upon a dissolution or liquidation.

"Financial Instruments" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Group Companies" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Investment Agreement" means any investment agreement relating to the Company to which the Shareholders are parties as amended, restates, supplemented or otherwise modified from time to time in accordance with terms thereof.

"Investors" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Majority Decision" means in relation to a decision made by the board of managers of the Company, a decision made by a majority strictly higher than fifty per cent (50%) of the members present, deemed present or represented of such board of managers.

"Numerical Class" means the various numbered classes.

"Percentage Interest" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Redemption Price" means the amount payable for each Redeemed Share of the relevant class as determined by the board of managers in accordance with the terms of any Investment Agreement and these Articles provided that the total Redemption Price payable for all Redeemed Shares upon a Share Redemption must not exceed the Available Amount.

"Share Purchase Agreement" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Signature Date" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Transfer" means any method of transfer of full ownership or any bare ownership or subdivided or partial ownership rights pertaining to one or more Shares of the Company, whether gratuitously or for consideration, voluntarily or not, and in particular by sale, exchange, donation, capital contribution, merger and any similar transaction, demerger or spin-off, or any operation causing the universal transmission of the assets and liabilities of a Shareholder or part thereof, allotment



by way of a distribution of assets or liquidation, the realisation of a security interest or guarantee, and, generally, any method whatsoever for the transfer of Shares of the Company."

#### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

The present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The Notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the Notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with the Notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois d'août.

Par-devant le soussigné, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

#### ONT COMPARI

I. KRE Cloud LLC, une société à responsabilité limitée constituée dans l'état du Delaware ayant son siège social au 1209, Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, 19801, Wilmington, New Castle, Delaware, USA et immatriculée sous le numéro 5598297;

ici représentée par Madame Victoria Hinn, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2015; et

II. ETCHE FRANCE, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de France, ayant son siège social au 71, avenue des Ternes, 75017 Paris, France, ayant un capital social de EUR 2,000,000.- and immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Société de Paris sous le numéro 518 862 289;

ici représentée par Madame Victoria Hinn, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2015.

- III. Les dites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le Notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- IV. Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de Cloud JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190192 (la "Société") et, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 septembre 2014, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 3105, page 149011 le 24 octobre 2014. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2014, publié dans le Mémorial C numéro 747, page 35838 le 18 mars 2015.
  - V. Les Associés, par la présente, passent les résolutions écrites:

#### Première résolution

Les Associés décident d'allouer un montant de cent douze mille cinq cents euros (112.500,- EUR) (constituant une partie du montant alloué au compte de réserve disponible de la Société) (le "Montant Alloué") au capital social de la Société comme détaillé ci-dessous.

Les Associés décident, par conséquent, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (112.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR) par la création et l'émission d'un nombre total de onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") divisée en sous-catégories, comme suit:

- deux millions cent trente-sept mille cinq cents (2.137.500) parts sociales de catégories A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1");
- deux millions cent trente-sept mille cinq cents (2.137.500) parts sociales de catégories A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2");
- deux millions cent trente-sept mille cinq cents (2.137.500) parts sociales de catégories A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3");
- deux millions cent trente-sept mille cinq cents (2.137.500) parts sociales de catégories A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4");
- deux millions cent trente-sept mille cinq cents (2.137.500) parts sociales de catégories A5 (les "Parts Sociales de Catégorie A5" ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3 et les Parts Sociales de Catégorie A4 dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A");



- cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1");
- cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2");
- cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de catégorie B3 (les "Parts Sociales de Catégorie B3");
- cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de catégorie B4 (les "Parts Sociales de Catégorie B4"); et
- cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de catégorie B5 (les "Parts Sociales de Catégorie B5" ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie B3 et les Parts Sociales de Catégorie B4 dénommées les "Parts Sociales de Catégorie B"),

chaque Nouvelle Part Sociale ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts (tels que modifiés dans les résolutions suivantes) et avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR).

#### Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et libérées comme suit:

KRE Cloud LLC déclare souscrire et entièrement libérer toutes les Parts Sociales de Catégorie A par l'allocation d'un montant de cent six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 106.875,-) du Montant Alloué au capital social de la Société.

ETCHE FRANCE déclare souscrire à toutes les Parts Sociales de Catégorie B par l'allocation d'un montant de cinq mille six cent vingt-cinq euros (EUR 5.625,-) du Montant Alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence de l'apport a été produite au notaire.

#### Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 (capital social) des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus, lequel devra désormais se lire comme suit:

#### " 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125,000.- EUR) divisé en:
- deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1");
- deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2");
- deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3");
- deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4");
- deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales de Catégorie A5");
  - cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1");
  - cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2");
  - cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B3 (les "Parts Sociales de Catégorie B3");
  - cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B4 (les "Parts Sociales de Catégorie B4"); et
  - cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B5 (les "Parts Sociales de Catégorie B5"),

(ci-après les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale") chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et ayant les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts. Dans ces Statuts, "Associés" signifie les détenteurs de parts sociales au moment concerné et "Associé" doit être interpréter conformément."

#### Troisième résolution

Les Associés décident d'entièrement modifier et refondre les Statuts (incluant l'article 12 (représentation) des Statuts) sans modifier la clause d'objet, lesquelles devront désormais se lire comme suit:

1. "Dénomination. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Cloud JV S.à r.l." (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi Luxembourgeoise") y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps en temps (la "Loi de 1915"). La Société sera régie par les présents Statuts, la Loi et la Loi de 1915.

#### 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.



- 2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.
- 2.3 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.
- 2.4 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier.
- 2.5 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.
  - 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### 4. Siège social.

- 4.1 La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant dans les conditions prévues pour les modifications des Statuts.
- 4.2 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.
  - 4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.
- 4.4 Au cas où le gérant, ou selon le cas le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

### 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) divisé comme suit:
- 5.1.1 deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) parts sociales de catégories A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1");
- 5.1.2 deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) parts sociales de catégories A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2");
- 5.1.3 deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) arts sociales de catégories A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3");
- 5.1.4 deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) parts sociales de catégories A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4");
- 5.1.5 deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) parts sociales de catégories A5 (les "Parts Sociales de Catégorie A5");
  - 5.1.6 cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1");
  - 5.1.7 cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2");
  - 5.1.8 cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B3 (les "Parts Sociales de Catégorie B3");
  - 5.1.9 cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B4 (les "Parts Sociales de Catégorie B4"); et
  - 5.1.10 cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B5 (les "Parts Sociales de Catégorie B5"),
- (ci-après les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale") chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et ayant les droits et obligations tels que définis dans ces Statuts. Dans ces Statuts, "Associés" est le détenteur de parts sociales au moment concerné et "Associé" doit être interpréter conformément.
- 5.2 La Société peut établir des comptes de prime d'émission (les "Comptes de Prime d'Emission") sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915, et des présents Statuts.
- 5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un (1) ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi 1915, et les présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas, allouer tout montant contribué au contributeur ou à une catégorie de Parts Sociales particulière.
- 5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux sous réserve de dispositions contraires dans les présents Statuts ou dans tout Contrat d'Investissement.



- 5.5 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit de temps en temps par une résolution des Associés adoptée conformément aux présents Statuts, à la Loi Luxembourgeoise et en conformité avec tout Contrat d'Investissement et la Société peut racheter et/ou annuler ses Parts Sociales sous réserve de ce qui précède.
- 5.6 Toute réduction du capital social de la Société sera réalisée par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises d'une (1) ou plusieurs Catégories Numérique de Parts Sociales (un "Rachat de Part Sociale").
- 5.7 Tout Rachat de Part Sociale sera effectué pour ce qui est de la Catégorie Numérique de chaque Séries Alphabétiques avec le plus haut numéro.
- 5.8 Jusqu'à ce qu'un Rachat de Part Sociale devienne effectif, les détenteurs de Parts Sociales qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Part Sociale (les "Parts Sociales Rachetées") recevront le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée.
- 5.9 Il ne peut y avoir plus d'un total de cinq (5) Rachats de Part Sociale. A cette fin, chaque nombre de Rachats de Part Sociale correspondra au nombre de Catégories Numériques de Parts Sociales qui font l'objet du Rachat de Part Sociale. Comme exemple pour des besoins d'illustration, un Rachat de Part Sociale pour ce qui est des Catégories A1 et B1 de Parts Sociales constituera un (1) Rachat de Part Sociale, un Rachat de Part Sociale pour ce qui est des Catégories A1, B1, A2 et B2 de Parts Sociales constituera deux (2) Rachats de Part Sociale.

#### 6. Cession de parts sociales.

- 6.1 Au cours de la période durant laquelle la Société n'a qu'un (1) seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 6.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plus d'un (1) Associé: le Transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des présents Statuts, aux articles 189 et 190 de la Loi de 1915 et aux dispositions de tout Contrat d'Investissement, et en particulier, sans limitation, aux (i) dispositions générales de restriction de Transfert (ii) droits de tag-along sur les Transferts, et (iii) droits de drag-along sur les Transferts.

#### 7. Gérance de la société.

- 7.1 La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des Associés. Dans ce cas, le conseil de gérance peut, si les Associés le décident, être composé de un ou plusieurs gérants A (les "Gérants A") et un ou plusieurs gérants B (les "Gérants B"). Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être Associé(s). Les gérants sont désignés pour nomination par le détenteur des Parts Sociales de Catégorie A et le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A peut aussi demander leur révocation. Suite à une telle désignation pour nomination et/ou demande de révocation par le détenteur des Parts Sociales de Catégorie A, les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des Associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.
- 7.2 Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts. Les membres du conseil de gérance de la Société ne doivent pas prendre ou (dans la mesure du possible, empêcher) autoriser qu'une décision sur les Affaires d'Autorité soit prise sans ayant obtenu l'accord préalable du conseil de gérance de la Société.
  - 7.3 Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).
- 7.4 Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Un gérant peut nommer tout autre gérant (mais pas tout autre personne) d'agir comme son représentant (le "Représentant du Gérant") à une réunion du conseil afin de participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la réunion du conseil. Un gérant peut représenter plus d'un (1) gérant à une réunion du conseil à condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins deux (2) gérants soient présents physiquement à une réunion du conseil tenue en personne ou participent en personne à une réunion du conseil. Pour éviter tout doute, si le conseil de gérance est divisé entre des Gérants A et des Gérants B, un Gérant A peut nommer soit un Gérant A soit un Gérant B en tant que son Représentant du Gérant et un Gérant B peut aussi nommer soit un Gérant A soit un Gérant B en tant que son Représentant du Gérant.
- 7.5 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de



l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

- 7.6 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par une Décision Majoritaire.
- 7.7 Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.
- 7.8 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.
- 7.9 La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

# 8. Responsabilité des gérants.

- 8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.
- 8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la Loi Luxembourgeoise, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou dirigeant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.
- 8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-àvis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis, à moins que le compromis en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.
- 8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Rien contenu ici n'affectera aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la Loi Luxembourgeoise.
- 8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans cet article, seront avancées par la Société avant toute décision finale jusqu'à la réception de tout engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément à cet article.
- **9. Droits de vote des associés.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut valablement agir à toute assemblée des Associés par un mandataire spécial.

## 10. Assemblées générales des associés.

- 10.1 Les décisions des Associés sont prises dans les formes et à la(aux) majorité(s) prévue(s) par la Loi 1915, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la Loi Luxembourgeoise) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entièreté des Associés de la Société.
- 10.2 Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par voie électronique aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.
- 10.3 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la Loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.



- 10.4 Sauf si autrement prévu par la Loi Luxembourgeoise, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des vote exprimés, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts sont prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis. Les Associés de la Société ne doivent pas prendre ou (dans la mesure du possible, empêcher) autoriser qu'une décision sur les Affaires d'Autorité relevant de la compétence des Associés soit prise sans accord préalable du conseil de gérance de la Société.
- 10.5 A partir du moment et aussi longtemps que la Société a plus de 25 Associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.
- **11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

#### 12. Comptes annuels.

- 12.1 Chaque année à la fin de l'exercice social, les comptes annuels sont établis par le gérant ou selon le cas le conseil de gérance.
  - 12.2 Les comptes annuels sont disponibles pour tout Associé au siège social de la Société.

#### 13. Distributions.

- 13.1 Toutes Distributions et les calculs de tout montant payable à un Associé sur toute Distribution seront réalisés sous réserve de toute loi applicable et des dispositions de tout Contrat d'Investissement.
- 13.2 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés en vertu de la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront déduits et alloués à un fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fond de réserve légale atteint dix pourcent (10%) du capital nominal de la Société.
- 13.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, des Statuts, et de tout Contrat d'Investissement, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.
- 13.4 Le conseil de gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires à l'(aux) Associé(s) conformément à leurs droits respectifs et les termes de tout Contrat d'Investissement avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve devant être établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables de l'(des) Associé(s).
- 13.5 Dans le cas où un dividende est déclaré conformément aux présents Statuts, alors les dispositions suivantes seront applicables concernant le dividende sauf si renoncées par les Associés.
- 13.6 Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 1 auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 2 auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 3 auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 4 auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 5 auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.
- 13.7 Dans le cas où un dividende est déclaré concernant les Parts Sociales d'une (1) seule Série Alphabétique, les dispositions de l'Article 13.6 ci-dessus s'appliquent concernant les Parts Sociales de cette Série Alphabétique uniquement et la phrase "pro rata" doit être interprétée conformément. Dans le cas où un dividende est déclaré concernant des Parts Sociales des deux Séries Alphabétiques, les dispositions de l'Article 13.6 ci-dessus s'appliquent alors concernant les Parts Sociales des deux Séries Alphabétiques, à condition que la répartition du paiement entre les différentes Séries Alphabétiques est faite conformément aux termes de tout Contrat de Joint Venture et la phrase "pro rata" doit être interprété conformément.
- 13.8 Suite au dividende décrit à l'Article 13.6 ci-dessus, tout revenu restant à payer par voie de dividende (l'"Excès") s'il y en a, devra être payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 5 ou si les Parts Sociales de Catégorie 5 ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 4; ou si les Parts Sociales de Catégorie 4 ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 3; ou si les Parts Sociales de Catégorie 3 ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 2; ou si les Parts Sociales de Catégorie 2 ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 1.



- 13.9 Dans le cas où un dividende est déclaré concernant des Parts Sociales d'une (1) seule Série Alphabétique, les dispositions de l'Article 13.8 ci-dessus s'appliquent alors concernant les Parts Sociales de cette Série Alphabétique uniquement et la phrase "pro rata" doit être interprétée conformément. Dans le cas où un dividende est déclaré concernant des Parts Sociales des deux Séries Alphabétiques, les dispositions de l'Article 13.8 ci-dessus s'appliquent alors concernant les Parts Sociales des deux Séries Alphabétiques, à condition que la répartition du paiement entre les différentes Séries Alphabétiques est faite en conformité avec les termes de tout Contrat d'Investissement et la phrase "pro rata" doit être interprété conformément.
- **14. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent mais ne doivent pas nécessairement être associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. En cas de dissolution de la Société, les dispositions de l'article 13 des présents Statuts, parmi d'autres, devront être pris en considération.
- **15. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un Associé détient toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existe en tant qu'une société unipersonnelle, au sens de l'article 179 (2) de la Loi de 1915; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- **16.** Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions de la législation concernée.
  - **17. Définitions.** "Affaire d'Autorité" signifie:
  - (i) concernant les décisions relatives aux autres Sociétés du Groupe:
  - (ii) toute modification matérielle du Plan de Développement;
- (iii) toute conclusion, modification ou renouvellement d'un contrat conclu entre une Société du Groupe et l'un des Associés ou l'un de leurs Affiliés;
- (iv) toute décision relative aux documents constitutionnels de toute Société du Groupe, en particulier mais pas limité à (i) toute modification aux statuts d'une Société de Groupe (à l'exception des Statuts de la Société à la Date de Signature) et (ii) toute situation dans laquelle il faut considérer une liquidation ou dissolution d'une des Sociétés du Groupe;
- (v) toute décision relative à un nouvel investissement et d'investissement à être effectué par une Société du Groupe, en particulier mais pas limité à (i) le Transfert de Parts Sociales d'une Société du Groupe, (ii) émission de tout nouveau Instruments Financiers par l'une des Sociétés du Groupe, (iii) tout dépense de numéraire par l'une des Société de Groupe excédant les 1.000.000,- EUR et (iv) toute acquisition, vente ou Transfert proposé (directement ou indirectement) par toute Société de Groupe d'une propriété immobilière ou tout bien ayant une valeur comptable nette de plus de 1.000.000,- EUR;
- (vi) toute décision de faire des modifications matérielle aux termes ou de rompre tout Contrat de Gestion d'Actifs et de Propriété;
- (vii) toute décision relative à une réclamation excédant les 1.000.000,- EUR à être faite en vertu du Contrat de Cession de Parts Sociales et pendant la procédure relative à cette réclamation en vertu du Contrat de Cession de Parts Sociales;
  - (viii) toute décision significative, et plus généralement, toute décision matérielle à être prise par une Société du Groupe;
  - (ii) et concernant les décisions relatives à la Société:
- (ix) toute décision relative au financement de la Société, y compris (i) la conclusion de contrat de financement extérieur et/ou d'instrument de couverture et/ou l'émission de tout Instruments Financiers, (ii) toute décision de modifier les termes de et/ou de payer en partie ou entièrement tout financement extérieur et/ou instrument de couverture et/ou Instruments Financiers conclu par la Société, et (iii) toute renonciation à être demandé ou communication à être faite à un créancier et/ou d'une contrepartie se portant couverture et/ou détenteur d'un Instrument Financier en vertu d'un financement extérieur et/ou instrument de couverture et/ou Instruments Financiers conclu par la Société;
- (x) toute décision relative à (i) toute garantie quelconque (caution, aval, garantie etc.) à être accordé par la Société, (ii) tout projet d'accorder toute garantie sur tout bien détenu par la Société et/ou (iii) tout projet d'accorder une droit de préemption ou préférentiel au bénéfice d'un tiers;
- (xi) toute conclusion, modification ou renouvellement d'un contrat conclu entre la Société et l'un de ses Associés ou l'un de leurs Affiliés;
  - (xii) la nomination d'un nouveau réviseur d'entreprises agrée; et
  - (xiii) plus généralement, toutes décisions nécessitant une décision des Associés dans les présents Statuts.
  - "Affiliés" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.
  - "Catégorie Numérique" signifie les diverses catégories numérotées.
  - "Contrat de Cession de Parts Sociales" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.
  - "Contrat de Gestion d'Actifs et de Propriété" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.
- "Contrat d'Investissement" signifie un contrat d'investissement relatif à la Société auquel les Associés sont parties, tel que modifié, refondu, complété ou autrement modifié de temps en temps conformément aux termes de ce dernier.



"Date de Signature" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Décision Majoritaire" signifie concernant une décision prise par le conseil de gérance, une décision prise par une majorité plus élevée que cinquante pourcent (50%) des membres présents, présumés présents ou représentés du conseil de gérance.

"Distributions" signifie tout paiement par la Société à l'un de ses Associés par dividendes annuels ou intérimaires et/ou distributions, en relation avec toute annulation, remboursement et/ou rachat de parts sociales et/ou remboursement de prime d'émission et/ou en cas de dissolution ou liquidation.

"Instruments Financiers" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Investisseurs" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Montant Disponible" signifie le montant maximum distribuable comme autorisé par la Loi Luxembourgeoise (incluant la section 72.1 de la Loi de 1915) mais n'excédant pas l'argent détenu par la Société au moment concerné.

"Parts Sociales de Catégorie 1" signifie les Parts Sociales de Catégorie A1 et les Parts Sociales de Catégorie B1.

"Parts Sociales de Catégorie 2" signifie les Parts Sociales de Catégorie A2 et les Parts Sociales de Catégorie B2.

"Parts Sociales de Catégorie 3" signifie les Parts Sociales de Catégorie A3 et les Parts Sociales de Catégorie B3.

"Parts Sociales de Catégorie 4" signifie les Parts Sociales de Catégorie A4 et les Parts Sociales de Catégorie B4.

"Parts Sociales de Catégorie 5" signifie les Parts Sociales de Catégorie A5 et les Parts Sociales de Catégorie B5.

"Plan de Développement" a la signification attribuée dans tout Contrat d'Investissement.

"Prix de Rachat" signifie le montant payable pour chaque Part Sociale Rachetée de la catégorie concernée comme déterminé par le conseil de gérance conformément avec les termes de tout Contrat d'Investissement et les présents Statuts à condition que le Prix de Rachat total payable pour toutes les Parts Sociales Rachetées sur un Rachat de Part Sociale n'excède pas le Montant Disponible.

"Pourcentage d'Intérêt" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Sociétés du Groupe" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Série Alphabétique" signifie les Parts Sociales de Catégorie A ou les Parts Sociales de Catégorie B, selon le cas.

"Transfert" désigne toute méthode de transfert de la pleine propriété ou la nue-propriété ou de droits de propriété divisées ou partielle portant sur une ou plusieurs Parts Sociales, que cela soit à titre gratuit ou onéreux, volontairement ou non, et notamment par vente, échange, donation, apport en capital, de fusion et toute opération similaire, de scission ou spin-off, ou toute opération entraînant la transmission universelle du patrimoine d'un Associé ou une partie de celui-ci, l'attribution au moyen d'une distribution de l'actif ou de la liquidation, la réalisation d'une sûreté ou garantie, et, généralement, toute méthode sous toute forme que ce soit pour le transfert des Parts Sociales de la Société."

#### Coûts et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Le présent acte est établi à Luxembourg, au jour figurant au début de ce document.

Le Notaire qui parle et comprend l'anglais et le français, constate que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, connue du Notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le Notaire soussigné le présent acte.

Signé: V. HINN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 août 2015. Relation: EAC/2015/19045. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015147536/827.

(150161672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

# HSBC Bank plc, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 178.455.

# EXTRAIT

Les administrateurs de HSBC Bank plc, Luxembourg Branch ont noté l'élection de Mr Antonio Simoes (demeurant à Londres, 8 Canada Square, E14 5HQ, Grande-Bretagne) comme Administrateur du Conseil d'Administration de ta personne morale de droit étranger avec effet au 1 <sup>er</sup> septembre 2015.



Pour HSBC Bank plc, Luxembourg Branch

Signatures

Référence de publication: 2015147734/13.

(150161664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### Hilbert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 60.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147731/9.

(150161647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### HM Medics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.832.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147732/9.

(150161827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

# HSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.858.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures *Mandataire* 

Référence de publication: 2015147735/13.

(150161589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

# KEV Germany 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.046.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1 er septembre 2015

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 1 <sup>er</sup> Septembre 2015:

- Monsieur Fraser James Kennedy a démissionné de son poste de gérant.
- Madame Claire Treacy, avec adresse au 64, North Row, London, W1K 7DA, UK est élu par l'associé unique comme gérant avec effet le 14 août 2015 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015147769/17.

(150161959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.



#### Hipoteca XXX Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 199.697.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of August.

Before Us Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

CL III REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3007379, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on August  $20^{th}$ , 2015; and

CL IV REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3009141, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on August 20 <sup>th</sup>, 2015.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

- **Art. 1. Denomination.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Hipoteca XXX Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.



- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

- **Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.
- Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be



validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.



**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2015.

#### Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number	Subscription
	of shares	price (EUR)
CL III REO (Offshore) LLC	5,250	5,250
CL IV REO (Offshore) LLC	7,250	7,250
TOTAL	12,500	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one hundred four thousand Euro (EUR 1,400.-).

# Extraordinary general meeting of shareholders

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:
- Mrs. Julie K. Braun, manager, born on 1 st January 1958 in Minneapolis, MN, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 th Street, Minneapolis, MN 55402.
- Mr. Hervé Marsot, manager, born on 2 October 1974 in Mulhouse, France, with professional address at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Maqboolali Mohamed, manager, born on 15 <sup>th</sup> July 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at 15 Sackville Street, London W1S 3DJ United Kingdom.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

CL III REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3007379, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du août 2015; et

CL IV REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3009141, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du août 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hipoteca XXX Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est également l'acquisition, la gestion, le développement et la vente direct ou indirect de biens immobiliers de toute nature ou origine, à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.



Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment par conférence téléphonique ou autre moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.



Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction:
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

- **Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.



Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Disposition transitoire

La première année sociale commercera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

#### Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libérées les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre	Prix de
	de parts	souscription
	sociales	(EUR)
CL III REO (Offshore) LLC	5.250	5.250,-
CL IV REO (Offshore) LLC	7.250	7.250,-
TOTAL	12.500	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

# Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

# Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
- Madame Julie K. Braun, manager, née le 1 <sup>er</sup> janvier 1958 à Minneapolis, MN, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 <sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402.
- Monsieur Hervé Marsot, manager, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
- Madame Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ Royaume-Uni.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celles-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 août 2015. 2LAC/2015/19312. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er septembre 2015.

Référence de publication: 2015147710/450.

(150161924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### KLC Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLC HOLDINGS S.A.

I. DONADIO / N. GERARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015147771/12.

(150161553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### Hipoteca XXXIV Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 199.683.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of August.

Before Us Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

CL III REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3007379, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on August 20 <sup>th</sup>, 2015; and

CL IV REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3009141, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on August 20 <sup>th</sup>, 2015;

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

- **Art. 1. Denomination.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Hipoteca XXXIV Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever in Luxembourg or abroad.



The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

- **Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.
- **Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.



Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.



Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

# Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2015.

#### Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number	Subscription
	of shares	price (EUR)
CL III REO (Offshore) LLC	5,250	5,250
CL IV REO (Offshore) LLC	7,250	7,250
TOTAL	12.500	12.500

Evidence of the payment of the total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.



# Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### Extraordinary general meeting of shareholders

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:
- Mrs. Julie K. Braun, manager, born on 1 st January 1958 in Minneapolis, MN, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 th Street, Minneapolis, MN 55402.
- Mr. Hervé Marsot, manager, born on 2 October 1974 in Mulhouse, France, with professional address at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Maqboolali Mohamed, manager, born on 15 <sup>th</sup> July 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at 15 Sackville Street, London W1S 3DJ United Kingdom.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

CL III REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3007379, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 août 2015; et

CL IV REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3009141, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 août 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hipoteca XXXIV Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.



L'objet de la Société est également l'acquisition, la gestion, le développement et la vente direct ou indirect de biens immobiliers de toute nature ou origine, à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

- **Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.
  - Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment par conférence téléphonique ou autre moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par



écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

- **Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées.



Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Disposition transitoire

La première année sociale commercera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

# Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libérées les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre	Prix de
	de parts	souscription
	sociales	(EUR)
CL III REO (Offshore) LLC	5.250	5.250,-
CL IV REO (Offshore) LLC	7.250	7.250,-
TOTAL	12.500	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.



#### Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
- Madame Julie K. Braun, manager, née le 1 <sup>er</sup> janvier 1958 à Minneapolis, MN, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center. 90 So 7 <sup>th</sup> Street. Minneapolis, MN 55402.
- Monsieur Hervé Marsot, manager, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
- Monsieur Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ Royaume-Uni.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celles-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 août 2015. 2LAC/2015/19316. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er septembre 2015.

Référence de publication: 2015147714/449.

(150161425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

# Pirineos AM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.662.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 08 juillet 2015, que l'associé unique de la Société, Pirineos Topco S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Pirineos Super Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 198.589;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Pirineos Super Topco S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er septembre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015147890/19.

(150161315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.



#### Hydro Systems International S.A. II, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.332.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 24 août 2015

1. Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, à L-2146 Luxembourg, 76-78 rue de Merl, avec effet au 01/09/2015.

Luxembourg, le 1 er septembre 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. II

Un mandataire

Référence de publication: 2015147736/14.

(150161359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### I.I.F.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4551 Niedercorn, 27, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 99.617.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 4 mai 2015 à Niedercorn

L'Assemblée Générale de la société I.I.F.C. S.A. a pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs nomment au poste d'administrateur Monsieur Antonin Pierson, né le 9 mai 1993 à Virton, Belgique, demeurant à Rue Georges-Bodard, 71 à B-6750 Musson pour une durée de six ans prenant cours à la date de la présente Assemblée Générale.

Pour extrait conforme

Pour I.I.F.C. S.A.

Référence de publication: 2015147737/15.

(150161738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

# Transmedia Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 163.839.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 août 2015.

Premier résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMSERV S.à r.l., établie et ayant son siège social 54, boulevard Napoléon 1 <sup>er</sup> à L-2210 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.591, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société TRANSMEDIA IMMO S.A. de 11, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg à 54, boulevard Napoléon 1 <sup>er</sup> L-2210 Luxembourg.

L'assemblée prend acte du changement d'adresse de l'administrateur unique:

- Madame Cinzia FILIPPINI, née le 18 janvier 1952 à Barlette (Italie), demeurant professionnellement à 54, boulevard Napoléon 1 <sup>er</sup> L-2210 Luxembourg



Pour extrait conforme FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015148714/25.

(150162238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

# Idem Luxembourg (No. 9), Société à responsabilité limitée de titrisation.

# Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.960.

L'adresse professionnelle actuelle de Messieurs Richard James WOODMAN et Richard Dominic SHELTON, gérants de la Société, est la suivante: 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, B91 3QJ (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147739/11.

(150161411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### Indigo Capital IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.363.

Les comptes annuels au 31/12/2013 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147740/9.

(150161358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### International Conglomerate Maritime Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er septembre 2015.

Référence de publication: 2015147741/11.

(150161406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### Keaton Investments S.A., Société Anonyme.

# Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.564.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique de Keaton Investments S.A. prises le 28 August 2015

L'unique Associé de Keaton Investments S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015
- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway (Irlande) avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015, son mandat arrivant a échéance durant l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.
- de nommer Katarzyna Ciesielska, née le 20 Mai 1982 à Lodz, Pologne, avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Représentant permanent de la société Property and Finance Corporation S.à r.l. et ce avec effet au 31 Juillet 2015.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Robert McCorduck



Katarzyna Ciesielska

Luxembourg, le 28 Août 2015.

Référence de publication: 2015148441/23.

(150162061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## International Corporate & Facility Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 117.955.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 juillet 2015

L'associé unique décide de ratifier la cooptation de Monsieur Filippo Santececchi, né le 22 mars 1974 à Frosinone (Italie), de nationalité italienne, et demeurant professionnellement 3, Rue de Belle-Vue à L-1227 Luxembourg, en tant qu'administrateur; résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 22 novembre 2014; et procède ainsi à l'élection définitive de Monsieur Filippo Santececchi comme administrateur jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour extrait conforme

Pour INTERNATIONAL CORPORATE & FACILITY OFFICE S.A.

Référence de publication: 2015147742/15.

(150161822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

# IAFW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1355 Luxembourg, 4, rue Conrad 1er.

R.C.S. Luxembourg B 199.698.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Chris RIBEIRA, entrepreneur, né à Luxembourg, le 23 mars 1985, demeurant à L-5374 Munsbach, 11, Schlasswee, et
- 2. Monsieur Jean-Marie PARISOT, entrepreneur, né à Luxembourg, le 8 juillet 1984, demeurant à L-1355 Luxembourg, 4, rue Conrad I <sup>er</sup> .

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

# Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

- **Art. 1** et . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la création d'un réseau de cours d'appui au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, afin de mettre en relation l'offre et la demande de cours d'appui.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- Art. 3. La société prend la dénomination de IAFW S.à r.l. pouvant faire le commerce sous la dénomination «StudyFox»
- **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.



- Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

#### Titre II. Administration - Assemblée Générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

## Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 12. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.
  - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

## Titre IV. Dissolution - Liquidation

- Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.
- **Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.



#### Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 970,-EUR

#### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1 Monsieur Chris RIBEIRA pré qualifié, cinquante parts sociales	50
2 Monsieur Jean-Marie PARISOT, pré qualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1355 Luxembourg, 4, rue Conrad I er
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Chris RIBEIRA, entrepreneur, né à Luxembourg, le 23 mars 1985, demeurant à L-5374 Munsbach, 11, Schlasswee, et

Monsieur Jean-Marie PARISOT, entrepreneur, né à Luxembourg, le 8 juillet 1984, demeurant à L-1355 Luxembourg, 4. rue Conrad I <sup>er</sup>

3.- Vis-à-vis de tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Chris RIBEIRA, Jean-Marie PARISOT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1 <sup>er</sup> septembre 2015. Relation GAC/2015/7401. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015147743/118.

(150161907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

## ASK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: PLN 1.700.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.027.

## RECTIFICATIF

### Extrait

Suite à une erreur administrative concernant le dépôt L140034057 daté du 24/02/2014, il est porté à la connaissance des tiers que l'extrait aurait dû contenir les informations suivantes:

Il ressort d'une fusion exécutée en date du 30 décembre 2013 entre:

- la société absorbée ASK 1 Sp. Z o. o, une société à responsabilité limitée de droit polonais, ayant son siège social au 22, Wladyslawa IV, 81-743 Sopot, Pologne, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du tribunal d'arrondissement de Gdansk-Polnoc, sous le numéro 0000409164,

Et

- la société absorbante ECCO HOLIDAY Sp. Z o. o, une société à responsabilité limitée de droit polonais, ayant son siège social au 18 ul. Wielka, 61-775 Poznan, Pologne, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du tribunal d'arrondissement de Poznan, sous le numéro 0000082342,

que les un million quatre cent mille (1.400.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un zloty polonais (PLN 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par ASK 1 Sp. Z o. o, susnommée, à ECCO HOLIDAY Sp. Z o. o, susnommée.



Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par ECCO HOLIDAY Sp. Z o. o, seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Joanna Casoli Compe

Mandataire

Référence de publication: 2015148118/29.

(150162778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### Prolikan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.020.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2015

Renouvellement des mandats d'Administrateur de Monsieur Adrien Coulombel, Monsieur Jean-Pierre Verlaine et Monsieur Neil Medlyn pour une durée d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Le mandat de la société H.R.T. Révision S.A. au poste de commissaire aux comptes arrive à échéance. Nomination de la société Engelwood Management & Consulting, société à responsabilité limitée; ayant son siège social au 3a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro RCS B178.071, à la fonction de commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour extrait conforme

Pour la société

Prolikan S.A.

Référence de publication: 2015147896/18.

(150161638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

## ILP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 127.004.

# EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée ILP III S.à r.l. signé en date du 24 avril 2015 par lequel la société A.RISE & Co. S.R.L. cède 62 parts sociales de la société ILP III S.à r.l. à la société SECONDARY INVESTMENT PORTFOLIO S.R.L que:

La société SECONDARY INVESTMENT PORTFOLIO S.R.L détient 62 parts sociales de ILP III S.à r.l;

Pour extrait conforme

Pour la société

ILP III S.à r.l.

Référence de publication: 2015147744/15.

(150161649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

### Immobilière de Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 32.193.

Rectificatif du dépôt N° L140211729

Suite à une erreur matérielle lors du dépôt N° L140211729, il convient de modifier le type de mandat de Deloitte Audit en réviseur d'entreprises agréé (au lieu de Commissaire aux Comptes).

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015147745/14.

(150161483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.



## Immobilière Four Tops S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.462.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147746/9.

(150161680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

### Lighthouse Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.593.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 août 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Sivan Yacov, né le 12 juin 1973 à Khmelnitsky, ex-URSS, avec adresse professionnelle au 85, Medinat Hayehudim, 46140 Herzliya Pituach, Israël, au mandat d'administrateur D, avec effet au 6 mai 2015 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;
- 2. Acceptation de la démission de Shlomi Hollander, avec adresse professionnelle au 85, Medinat Hayehudim, 46140 Herzliya Pituach, Israël de son mandat d'administrateur D, avec effet au 6 mai 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015147790/16.

(150161598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

### Indigo Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.207.

Les comptes annuels au 31/12/2013 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147747/9.

(150161435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

### Inter Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.843.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015147748/10.

(150162012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

### International Brands Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.667.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147749/9.

(150161692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.



## Tamweelview Co-investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.655.375,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.779.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris acte:

- de la démission de Monsieur John Patrick McCarthy Jr. en tant que gérant de la Société avec effet au 15 mai 2015; Il est aussi notifié que:
- Monsieur Philippe Andre Grasser, né le 25 mai 1966 à Strasbourg (France) résidant au 211 Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 15 mai 2015 et pour une durée indéterminée;

Il est aussi notifié que l'adresse professionnel de Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, de Monsieur Marcus Jacobus DIJKERMAN et de Monsieur Robert VAN'T HOEFT est maintenant la suivante:

- 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;
- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN;
- M. Philippe Andre GRASSER.;
- M. Mohamed Ahmed Darwish Karam AL QUBAISI;
- M. Robert VAN'T HOEFT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview Co-Investment I S. à r. l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2015148688/26.

(150162594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## Ion Trading Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 177.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147750/9.

(150161771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

# "ISO200 - Photography made in Luxembourg A.s.b.l.", Association sans but lucratif.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 33, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg F 10.504.

### **STATUTS**

# Titre I <sup>er</sup> . - Dénomination, siège, objet, durée

- **Art. 1** er. L'association est constituée sous forme d'une association sans but lucratif régie par les présents statuts ainsi que de la loi modifiée du 21 avril 1928. Elle porte le nom "ISO200 Photography made in Luxembourg A.s.b.l.", ci-après dénommée "association" ou en abréviation "ISO200 A.s.b.l.",
- **Art. 2.** Le siège de l'association est au 33, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et peut être transféré dans toute autre localité du pays sur simple décision du Conseil d'Administration.
  - Art. 3. L'association a pour objet:
  - 1) de faciliter aux membres la perfection dans le domaine de la photographie;
  - 2) d'organiser des cours, des séances de travail, des sorties-études ainsi que des démonstrations pratiques;
  - 3) des conférences, des concours ainsi que des expositions;
  - 4) d'organiser ou de participer à toute sorte d'événements liés directement ou indirectement à l'objet social;
  - 5) de participer par le biais de la photographie à la vie artistique et culturelle.
  - Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle est politiquement et religieusement neutre.



#### Titre II. - Membres

- **Art. 5.** L'association est composée de membres actifs, membres, membres donateurs et membres honoraires. Seuls les membres actifs ont le droit de vote lors des assemblées.
  - Art. 6. L'affiliation d'un nouveau membre est subordonnée:
  - 1) à l'approbation de sa demande d'adhésion par le Conseil d'Administration;
  - 2) à l'adhésion des présents statuts ainsi qu'au règlement interne;
  - 3) au paiement de la cotisation annuelle
- **Art. 7.** Le nombre de membres ne peut être inférieur à trois. La liste des membres est mise à jour le 31 décembre de chaque année et déposée au greffe du tribunal au plus tard un mois après la mise à jour.
  - Art. 8. La qualité de membre se perd:
  - 1) par la démission volontaire signalée à l'aide d'une lettre recommandée;
  - 2) par le non-paiement de la cotisation annuelle;
  - 3) par l'exclusion.
- **Art. 9.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'Administration, jusqu'à la décision définitive de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.
- **Art. 10.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.
- **Art. 11.** La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne peut cependant pas dépasser 1.000,00€ (mille Euros). Cotisation fixée à 150.00€ (cent-cinquante Euros) lors de l'Assemblée Générale Constitutive.

### Titre III. - Administration

- Art. 12. L'association est gérée par le Conseil d'Administration constitué d'un minimum de trois et d'un maximum de cinq administrateurs, à être élus pour une durée de cinq années par l'Assemblée Générale. Les administrateurs sortant sont rééligibles. Le Conseil d'Administration élit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un membre. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, convoque l'Assemblée Générale et les réunions du Conseil d'Administration, le vice-président remplace le président lors de ses absences, le secrétaire s'occupe de la correspondance et des publications, le trésorier gère les comptes. En cas d'absence ou d'empêchement du président et du vice-président, les fonctions afférentes sont assumées par le membre avec l'ancienneté la plus élevée au sein du conseil d'administration.
- **Art. 13.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président. Il ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres au moins est présente. Toute décision doit être prise à la majorité simple des voix. En cas de parité des voix, celle du président ou de son remplaçant sera prépondérante.
- Le Conseil d'Administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives lui dévolues par l'Assemblée Générale conformément à l'objet de l'association.

Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures d'administrateurs sont nécessaires, dont l'une doit être celle du secrétaire.

Le Conseil d'Administration soumet annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'Assemblée Générale avec le rapport des commissaires aux comptes. A fin d'examen, l'Assemblée Générale désigne deux commissaires aux comptes.

#### Titre IV. - Assemblées

- **Art. 14.** L'Assemblée Générale annuelle ordinaire, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le Conseil d'Administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres actifs en fait la demande par écrit au Conseil d'Administration.
- **Art. 15.** La convocation se fait au moins 8 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale, moyennant une lettre électronique (E-Mail) devant mentionner l'ordre du jour proposé.
- **Art. 16.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.
  - Art. 17. Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objets suivants:
  - 1) la modification des statuts;
  - 2) la nomination et révocation des administrateurs et des commissaires aux comptes;



- 3) l'approbation des budgets et comptes;
- 4) la dissolution de l'association.
- Art. 18. Le Conseil d'Administration est chargé de transmettre aux membres les comptes rendus de l'Assemblée Générale.

### Titre V. - Modification des statuts

**Art. 19.** L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée si ce n'est à la majorité des deux tiers des voix. Si deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- 1) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente;
- 2) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents;
- 3) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

#### Titre VI. - Divers

- Art. 20. En cas de liquidation de l'association, les biens acquis sont affectés à une association ayant un but similaire.
- **Art. 21.** Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur, cette liste n'est pas limitative.
  - Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglementé dans les présents statuts:
  - 1) il est renvoyé à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif;
  - 2) il est renvoyé au règlement interne en vigueur
- **Art. 23.** Les présents statuts ont été approuvés par l'Assemblé Générale Constitutive du 31.08.2015, réunissant les membres suivants:

Wildanger Felix employé communal de nationalité luxembourgeoise demeurant à 33, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg Kortum Yves de nationalité luxembourgeoise photographe indépendant demeurant à 15a, rue de la poste L-4939 Bascharage Bianco Alain photographe indépendant de nationalité luxembourgeoise demeurant à 1, rue Kelvert L-4598 Niederkorn Ortolani Sandro fonctionnaire de nationalité luxembourgeoise demeurant à 49, rue Haute L-6680 Mertert Davelli Tania salariée de nationalité luxembourgeoise demeurant à 49, rue Haute L-6680 Mertert Référence de publication: 2015147752/113.

(150161588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### IVK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.565.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration Référence de publication: 2015147753/10.

(150161970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.



## JAN.CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.883.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015147756/10.

(150161659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### Aries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.356.

La décision suivante a été approuvée par l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue en date du 31 août 2015:

- Renouvellement du mandat de la société STATERA Audit Société à responsabilité limitée en tant que commissaire aux comptes pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique qui aura lieu en 2018.

Veuillez noter que le nom correct de la société en tant que commissaire aux comptes est STATERA Audit Société à responsabilité limitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Pour extrait Sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015148090/20.

(150162152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

### Joja Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10b, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 171.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147757/9.

(150161716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

### MBERP II (Luxembourg) 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.121.

Il convient de noter que Monsieur Frédéric GARDEUR, Président du Conseil de Gérance et Gérant, réside désormais professionnellement à l'adresse suivante:

- 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er Septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015147840/15.

(150161291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.



# Jucalo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3784 Tétange, 24, rue de Rumelange.

R.C.S. Luxembourg B 118.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015147760/10.

(150161940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### Jucalo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3784 Tétange, 24, rue de Rumelange.

R.C.S. Luxembourg B 118.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015147761/10.

(150161941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

### JVC Invest, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 15.221.300,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 165.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147762/9.

(150161512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

### Krutbacken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.522.

# EXTRAIT

En date du 31 août 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

La démission de Charlotte Lahaije-Hultman comme gérant B de la société est acceptée avec effet au 1 <sup>er</sup> septembre 2015;

La nomination de Eric-Jan van de Laar, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet au 1 er septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147766/14.

(150161739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

### ADF GLF LUX A2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 199.397.

### **EXTRAIT**

Suite à la cession de parts survenue le 2 septembre 2015, M. Charles Meyer, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, l'associé unique de la Société, a cédé 12,410 parts sociales de classe A, 10 parts sociales de classe B, 10 parts sociales de classe C, 10 parts sociales de classe D, 10 parts sociales de classe E, 10 parts sociales de classe F, 10 parts sociales de classe H, 10 parts



sociales de classe I et 10 parts sociales de classe J constituant l'intégralité du capital social de la Société, à ADF GLF HK A2 LIMITED, une limited liabilty company, ayant son siège social à Unit 1202, 12/F., Ruttonjee House 11, Duddell Street, Central Hong Kong, République de Chine, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Hong Kong sous le numéro 2273421.

Par conséquent, ADF GLF HK A2 LIMITED devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme Pour ADF GLF LUX A2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015148100/21.

(150162577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## Kariba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4833 Rodange, 9a, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.204.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147767/9.

(150161646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

### KLC Holdings III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147770/9.

(150161554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

### KPI Residential Property 23 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147775/9.

(150161713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### KPI Retail Property 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147776/9.

(150161704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

## Petrus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.363.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2015

1. M. Alain Renard, administrateur de sociétés, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower et M. Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen sont nommés Administrateurs en rem-



placement de M. Marc Limpens et M. Thierry Simonin. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2020.

- 2. FISCOGES, avec siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen est nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de FIN-CONTROLE S.A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2020.
  - 3. Le siège social de la société est transféré au 41, boulevard Royal, 2449 Luxembourg avec effet au 1 er juillet 2015.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

PETRUS INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015147903/18.

(150161901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

### La Cité Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.421.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015147801/12.

(150161621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

## Laguardia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147802/10.

(150161562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

### Little Steps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 279, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 170.711.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015147809/10.

(150162069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### Jucalo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3784 Tétange, 24, rue de Rumelange.

R.C.S. Luxembourg B 118.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015147758/10.

(150161938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck